

LE PUBLICISTE.

PRIMEDI 11 Pluviôse, an VIII.

31 Janvier, 1800.



Détails des troupes françaises dans la rivière du Levant. — Extrait de la note de Talleyrand-Périgord à M. Grenville. — Réponse du roi d'Angleterre. — Ouverture du parlement d'Angleterre. — Menaces des chouans composant la division de Châtillon envers leur chef. — Arrivée à Paris d'un chef de chouans. — Arrêté des consuls concernant un fournisseur nommé Ouvrard. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au rédacteur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

De Rome, (5 janvier) 15 nivôse.

Le prince Pallavicini Rospigliosi ayant renoncé au gouvernement provisoire de cette ville, le chevalier Gulielmi vient de lui succéder.

Notre ministère travaille principalement à rétablir entièrement la tranquillité, & à procurer aux habitans des subsistances. A cet effet, le marquis Massini & le prince Borghese Aldobrandini, membre de la junte suprême, viennent de se rendre à Naples. D'un autre côté, on prend des mesures sérieuses contre les partisans du système démocratique. Le fisc a pris possession des biens des patriotes fugitifs: il a séquestré en autr'autres le patrimoine du duc Bonelli, un des chefs révolutionnaires, qui fut consul & tribun de la république romaine.

De Turin, le 7 janvier (17 nivôse).

Les troupes légères autrichiennes postées sur les frontières, ont de fréquens engagemens avec les français. Ces derniers occupent toujours en forces la rivière de Gènes; trois cents hommes, commandés par le général Poinson, se trouvent à Port-Maurice. Il y a près de 2000 hommes dans la principauté d'Onelles; 1700 dans le district de la Pierre; 400 hommes sont posés entre Loano & la Pietra; 3000 à Finale, & près de 4000 à Savone & dans les environs. Les français ont formé en outre un cordon, qui s'étend depuis Finale jusqu'à Gènes.

La garnison de cette dernière ville est renforcée. Les français ont élevé de forts retranchemens à Saint-Spirito. Ornée est toujours menacée. Il a été enjoint aux habitans de Loano de tenir leurs portes fermées & de ne point sortir de leurs maisons. On ignore la cause de cet ordre: on présume qu'il est question de quelques marches secrètes que doit faire l'armée française.

ANGLETERRE.

De Londres, le 21 janvier (1^{er} pluviôse).

Un conseil privé a été tenu samedi matin chez M. Pitt. On s'est occupé des secondes dépêches du gouvernement français; elles contiennent une lettre de Talleyrand-Périgord, ministre des affaires étrangères, à lord Grenville. Voici les seuls détails sur cette lettre qui ayent transpiré jusqu'ici. Elle répond par-tout à la note du lord Grenville avec force & franchise. Elle en réfute victorieusement toutes les assertions offensantes pour la révolution française. Elle traite de l'origine de la guerre, de la conduite des différentes personnes & des différens partis qui ont gouverné la France depuis la révolution; des vues & des projets, des émigrés, des vœux exprimés pour le rétablissement de la maison de Bourbon; en un mot, il est une réponse complète à tous les points contenus dans la note officielle.

« Le ministre français commence par annoncer à sa seigneurie que la note officielle a été mise sous les yeux du premier consul, qui lui a ordonné de faire connoître à notre gouvernement que quelques parties de cette note lui ont paru exiger une explication qu'il convenoit au gouvernement français de donner une fois. En parlant de la partie de la note dans laquelle il est dit que sa majesté a repoussé une attaque non provoquée, le ministre affirme que ce n'est point la France qui a commencé la guerre contre l'Angleterre, mais que c'est au contraire l'Angleterre qui a commis la première agression. Pour preuve de cette assertion, il répète les argumens & les faits contenus dans les proclamations & les manifestes publiés en France à différentes époques.

« Le ministre français avoue cependant que quelques-uns des chefs qui ont gouverné la France depuis la révolution, ont donné des sujets réels de mécontentement aux Français, & de justes motifs d'allarmes & de plaintes aux puissances étrangères. Mais l'opposition qu'ils ont rencontrée de la part d'une partie du peuple français, excitée & appuyée par une coalition dont le but étoit d'annéantir la liberté & de forcer la France à reprendre l'ancienne forme de son gouvernement, justifie suffisamment, suivant le ministre, la conduite de ces chefs.

« Il passe ensuite à la partie de la note où est exprimé le desir du rétablissement de cette dynastie qui, pendant tant de siècles, a rendu, dit-on, la nation française heureuse au-dedans & respectable au-dehors.

« Le ministre français répond avec dignité à une attaque

sans mesure. Il fait sentir ce qu'on auroit pu & ce qu'on n'a pas voulu dire à l'Angleterre, si on avoit demandé quels droits elle devoit pour exiger le rétablissement des Bourbons, que n'ait pas aussi la France, soit pour ramener la Grande-Bretagne au régime républicain qu'elle avoit adopté au milieu du dernier siècle, soit pour réclamer la restauration de cette famille qui donnoit, il n'y a pas encore long-tems, des rois à l'Angleterre, & qu'une révolution a chassée de son trône.

« Après s'être entendu sur tous les points contenus dans la note, & n'en avoir laissé aucun sans réponse, le ministre termine sa lettre en établissant, comme une chose incontestable, qu'il n'existe aucune circonstance importante pour l'Angleterre, pour la France & pour le reste de l'Europe, qui lui paroisse devoir être un obstacle à des négociations de paix immédiate. Il presse en conséquence nos ministres de consentir à une conférence; & il propose d'en fixer le lieu à Dunkerque, ou dans toute autre ville qui pourra paroître plus convenable. Il propose une suspension d'armes & des passe-ports ».

La réponse à cette note, portant la date du 20 janvier (30 nivôse), doit être arrivée maintenant à Paris: elle ne diffère de la première qu'en ce qu'elle est plus courte. Même esprit, même style, mêmes argumens. Sa majesté se réfère entièrement à son contenu, c'est-à-dire, qu'elle se réserve le droit de juger du moment où elle croira devoir entendre des propositions de paix. Elle assure qu'aujourd'hui elle s'empres- sera de se concerter avec ses alliés, pour le rétablissement de la paix en Europe.

On a annoncé hier, dans les deux chambres du parlement, que sa majesté enverroit un message relatif aux ouvertures de paix faites par le gouvernement français, & aux relations qui en ont été la suite. On croit que ce sujet important sera pris en considération lundi prochain, 27 janvier, (7 pluviôse) & que l'assemblée sera très-nombreuse.

M. Fox renonce enfin à son système de retraite: il reparoîtra lundi au parlement.

Les trois pour cent consolidés étoient, le 1^{er}. pluviôse, à 61 $\frac{1}{2}$.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Nantes, le 4 pluviôse.

Le général Brune est encore dans nos murs; il a prononcé une exception honorable pour notre ville, qui restera en état de siège, mais ne sera pas encore hors la constitution.

Extrait de l'ordre général de l'armée.

L'armée est prévenue que la constitution est suspendue dans le département du Morbihan. Puissent les insurgés qui l'infestent abjurer leur erreur, repousser les insinuations perfides des agens de l'Angleterre! Mais l'aveuglement desdits insurgés est tel, que la raison n'a plus d'empire sur eux. Le général en chef se flatte de voir encore briller, dans les rangs républicains, ce courage mâle, cette hardiesse invincible qui les a si souvent couverts de gloire.

Dans une proclamation du 3 pluviôse, le général Brune annonce aux grandes communes de Tours, Blois, Angers, Nantes, Rennes, &c., que, vu la pacification opérée sur les deux rives de la Loire, il va disposer de toutes les troupes qui se trouvent dans ces communes. Il promet que bientôt les départemens de l'Ouest seront tranquilles.

Du 5. — Gogué, chef de chouans, a été ordonné le licenciement de sa bande. Ceux-ci, révoltés contre lui, ont pillé & saccagé sa maison.

Toutes les bandes de Châtillon ont été licenciées, mais non sans peine. Elles ont voulu le fusiller; & une grande partie d'entre elles est passée dans le Morbihan. Plusieurs autres chefs & sous-chefs de chouans ont aussi couru des dangers plus ou moins grands, de la part de leur troupe.

De Paris, le 10 pluviôse.

La pacification des départemens de l'Ouest s'opère rapidement; elle est due au maintien ferme & mesuré du gouvernement; aux intentions qu'il a manifestées; aux forces imposantes dont il a déployé l'appareil; à la confiance qu'inspire aux peuples une constitution garante de tous les droits sociaux.

Il est faux qu'il ait été mis au licenciement des chouans aucune condition secrète.

— Bernier, ci-devant curé d'Avranches, qui a signé la pacification pour les chouans, est arrivé à Paris. Il a été accueilli avec beaucoup de distinction par le premier consul. Bonaparte l'a félicité d'avoir concouru à arrêter le sang français qui alloit couler. Bernier étoit venu sous un nom emprunté; Bonaparte lui a déclaré qu'il pouvoit paroître avec le sien, & qu'il ne devoit avoir aucune espèce d'inquiétude, puisqu'il avoit pour gage de sa sincérité la parole du gouvernement.

— On désigne déjà plusieurs préfets dont la nomination paroît assurée. Il paroît qu'il y en aura quatre ou cinq pris dans le tribunal.

— L'ambassadeur turc, après avoir reçu des dépêches de Constantinople, a eu une conférence avec le ministre des relations extérieures, & il est allé dîner aujourd'hui à la campagne chez le premier consul.

— Le citoyen Villaret-Joyeuse, auquel Bonaparte vient de rendre le plein exercice de ses droits politiques, n'est point seulement contre-amiral, comme on l'a imprimé, mais vice-amiral; et au nombre des restitutions qui lui sont faites, sera sans doute aussi celle d'un grade qu'il a acquis par trop de services, pour l'avoir perdu par une proscription. Sa rentrée en activité sera une conquête pour notre marine, qui a besoin d'en faire de semblables. Les talens de Villaret-Joyeuse sont avoués par ses rivaux même. Sa réputation étoit établie dès la dernière guerre, où il a servi avec beaucoup de distinction dans les mers des Indes, sous le bailli de Suffren, et concourut à cette belle campagne, que les Anglais citent toujours comme un modèle.

Villaret jouit d'une égale considération et dans nos ports et dans nos colonies, qu'il a toutes parcourues, et bien fondées. On croiroit ce qu'il a dit, à ce sujet, à la tribune, inspiré par l'esprit de sagesse et de conservation; qui anime aujourd'hui le gouvernement. Ce fût là peut-être ce qui lui suscita des ennemis parmi des hommes qui avoient leurs raisons pour ne pas l'entendre. Car jamais son nom n'a été attaché à aucune intrigue. On ne se donna la peine, ni de produire, ni de supposer contre lui aucune pièce, aucune accusation même. Sa continuelle activité à toutes les époques de la révolution, ne permettoit pas l'ombre d'un doute sur son patriotisme; et dans les discours qu'il a prononcés à la tribune pendant sa courte carrière législa-

tive, il est impossible de trouver un mot qui ne soit la preuve d'un esprit éclairé et supérieur, et un sincère hommage à la république.

— Ce n'est qu'avant-hier que l'ambassadeur Alquier est parti pour Madrid. Ses secrétaires doivent le suivre bientôt.

— Le ministre plénipotentiaire Reinhart se rendra à sa destination près la république helvétique dans le cours de cette décade. Heureuse mission que celle qui doit porter dans l'Helvétie tout ce qui fera oublier le passé & aimer la France, des paroles de paix, d'amitié, de consolation & d'indépendance!

— Les consuls ont définitivement attribué au ministre de la police l'exécution de la capitulation de Malte.

— Marnin, fameux par l'assassinat de la ci-devant princesse Lamballe au 2 septembre, a été conduit au Temple.

— Dodoucet, imprimeur, détenu depuis le 18 fructidor, vient d'obtenir enfin sa liberté.

— Le bureau central déclare que le bruit d'une épidémie faisant des ravages dans différens hospices de Paris, notamment dans ceux du Nord & de l'Humanité, est dénué de fondement.

— Le procès du tribun Courtois & du banquier Fulchiron est remis au 19 de ce mois.

— Des troupes sont parties aujourd'hui de Paris, conformément aux ordres du premier consul, pour se rendre vers les parties encore troublées des départemens de l'Ouest.

— Capahu, condamné plusieurs fois à mort, avoit toujours trouvé moyen de s'évader; deux fois l'échafaud avoit été dressé en vain; mais enfin arrêté à Evreux sous l'habit de mandiant, & recrutant pour la chouannerie, il n'a pu échapper au glaive de la loi. Il a été exécuté hier. Il a demandé à monter à la maison commune pour y faire des déclarations qu'il disoit importantes: il espéroit échapper une troisième fois.

— Le bruit s'est répandu que l'amiral Bruix & le contre-amiral Lacrosse avoient été cernés par les Anglais, sur le petit brick qui les portoit dans la traversée du Havre à Granville, & qu'après s'être courageusement fait échouer, ils s'étoient sauvés à terre avec leur équipage.

— Parmi beaucoup de toasts portés dans un banquet fraternel à Angers, le 3 pluviôse, on remarque celui-ci: « A Bonaparte, qui n'a jamais été vaincu! A Bonaparte, l'honneur & la gloire du nom français! nous devons à son courage & à ses vertus le maintien de la liberté: il sera l'idole des républicains. Mais si, nouveau César. . . . Au nouveau Brutus qui lui plongeroit un poignard vengeur dans le sein! » Dans le même repas, on a bu à la destruction de tous les tyrans, aux hommes qui ont condamné à mort Louis XVI, & au grenadier qui, le premier, descendra sur la terre d'Albion.

— Les détenus des prisons d'Evreux ont été transférés à Versailles; ils y seront promptement jugés par un conseil de guerre.

— La commission exécutive de la république Helvétique a proposé au corps législatif de décréter une amnistie générale pour tous les délits politiques commis depuis le commencement de la révolution.

La même commission a annoncé aux conseils législatifs

que les consuls de la république française ont appris avec satisfaction la nouvelle de la révolution du 17 nivôse.

— Un soldat d'un régiment autrichien s'est présenté à Turin auprès du général Mélas, comme fils de Louis XVI. Ce général l'a fait arrêter, & a écrit à Vienne pour demander des ordres à ce sujet.

— Suivant les lettres de Venise, l'élection du nouveau pape n'étoit pas encore terminée le 21 nivôse; le conclave étoit toujours assemblé.

— Le cardinal Frédéric-Marie Giovoanelli, patriarche de Venise, est mort le 20, à l'âge de 71 ans.

— On écrit de Mittau, que Dumouriez y est arrivé le 12 janvier (22 vivôse).

— Le ci-devant duc de Castries est mort à Wolfenbutel.

— Le parlement d'Angleterre a rouvert ses séances. Le roi a prononcé le discours d'usage, important dans cette circonstance, parce qu'il y parle des ouvertures de paix faites par nous. Mais les feuilles anglaises du 28, 30 nivôse & 1^{er} pluviôse, qui contiennent ce discours & les débats qui l'ont suivi, ne sont pas encore à Paris, quoiqu'on en ait de postérieures.

Au rédacteur du Publiciste.

Les papiers de l'opposition observent que la note de lord Grenville est conçue de manière à faire douter que le gouvernement anglais ait jamais reconnu & veuille reconnoître la république française.

Pourquoi les papiers de l'opposition ne rappellent-ils pas à M. Pitt la réponse qu'il fit à un reproche de cette espèce, qui lui fut adressé directement dans la chambre des communes? « Je ne fais aucune difficulté d'appeler les choses par leur nom, & de désigner par le sien cette république française, qu'on me rappelle sans cesse avec tant d'affectation? »

Ne se souviennent-ils pas de l'axiôme: « Qui traite avec une puissance, reconnoît son titre & ses droits? » Or, cette reconnaissance se trouve dans les formes, comme dans la substance des deux négociations de Paris & de Lille.

J'irai plus loin: quelle que soit la politique actuelle du charcelier de l'échiquier, il n'est pas sûr que M. Pitt ne soit pas une des premières puissances qui ait voulu reconnoître, & qui ait effectivement reconnu la république française. L'assertion paroitra sans doute hardie & difficile à prouver. Les circonstances de cette curieuse anecdote diplomatique ne sont bien connues, je crois, que de quatre personnes, M. Pitt, lord Auck'and, Dumourier & le cit. Demaulde, alors ministre plénipotentiaire de France à la Haye. Je ne réclamerai point le témoignage des deux premiers, parce qu'ils ne sont point dans l'usage de répondre aux interpellations de cette espèce; mais leur silence en tiendra lieu, & ils ne le rompront point pour me démentir, parce qu'il y a au moins un bon français dans le secret, & ce bon français, c'est le cit. Demaulde. Quant à Dumourier, je le laisserai poursuivre son voyage de Pétersbourg. Je n'ai rien à demander à cet homme-là. Je crois le citoyen Demaulde à Paris, & c'est lui que j'appellerai en témoignage.

La France étoit aux prises avec la première coalition, & défendoit contre elle & contre la féodalité son indépendance, & sa monarchie limitée. M. Pitt, qui vouloit voir venir, opinoit fortement dans le cabinet britannique pour la neu-

traité provisoire, & lutta seul contre la coalition du reste des ministres, soutenus du roi & de la haute aristocratie anglaise. Il avoit envoyé ses instructions, en conséquence, à lord Auckland à la Haye.

Jusqu'à là, il n'avoit pas encore reconnu la *république française*; mais il faisoit tous ses efforts pour gagner du tems & prévenir une rupture.

La mort de Louis XVI vient le jeter tout-à-coup dans le plus grand embarras. Un cri de guerre s'éleve dans l'Angleterre contre la France, & renforce les clameurs des alarmistes & les instances de la coalition ministérielle & aristocratique. Cependant M. Pitt tient ferme, & prend sur lui d'envoyer de nouvelles instructions pacifiques à lord Auckland & l'ordre positif de reconnoître la république française, si cette reconnaissance étoit absolument nécessaire pour prévenir une rupture.

Notre ministre Demaulde ayant eu connoissance de cette dépêche, part sur-le-champ pour Paris; court jour & nuit; fait part au gouvernement français des dispositions pacifiques du cabinet de Saint-James, & demande à être accrédité, en conséquence, & autorisé à traiter avec lord Auckland, comme ministre de la république. Sa demande est accordée. Il repart en toute diligence, arrive à la Haye; mais il trouve que l'intrigue avoit couru plus vite que lui, & que les manœuvres de Dumourier & d'un certain parti à Paris, dupes ou agens d'un certain parti à Londres, avoient réussi à faire éclater la rupture.

C'est alors que lord Auckland quitta la Haye, & comme il croyoit Demaulde perdu, parce qu'il avoit le secret de la paix & de la guerre, il lui proposa de l'emmener en Angleterre, & lui promit une pension au nom de son gouvernement; mais Demaulde se souvint qu'il étoit Français, & refusa.

On voit à quel prix M. Pitt vouloit acheter les avantages attachés à son système d'observation & de neutralité provisoire. Comme d'ailleurs il est grand calculateur de chances, il est naturel de penser qu'il en vouloit mettre le plus possible en sa faveur; & qu'il a dû ménager à sa responsabilité éventuelle le moyen de défense contre ses collègues dans le cabinet & contre l'engagement qu'a pris M. Fox de lui demander compte un jour des malheurs de la guerre.

Comme c'est l'argent du monopole anglais qui nourrit la coalition & la guerre; comme une dette de cinq cents millions sterling a enchaîné la nation anglaise au pied du trône, il est clair que qui tient dans ses mains les capitalistes & les créanciers de l'état, ne peut plus être en minorité dans le conseil. Si donc M. Pitt repousse l'olivier que lui-même il nous a présenté deux fois, c'est qu'il a changé de système; c'est qu'il croit à la possibilité d'accomplir le vœu de Burke, & d'effacer notre belle France de la carte de l'Europe. L'issue de la négociation actuelle nous révélera le secret de sa nouvelle politique & le sort qu'elle nous prépare. M. Pitt retrouvera la nation française.

Signé, MASCLET.

CONSULAT.

Arrêté du 7 pluviôse, an 8.

Les consuls de la république considérant:

1°. Que de l'exécution fidele des traités souscrits par les entre-

preneurs pour la subsistance des armées de terre & de mer, dépend la sûreté de l'état.

2°. Que le citoyen Ouvrard n'offre ni responsabilité pour 62 millions qu'il a reçus, ni garantie pour la continuation du service qu'il a entrepris, & que tout accuse dans son traité & dans son exécution, la dilapidation & l'infidélité, arrêtent ce qui suit:

Art. 1^{er}. Le citoyen Ouvrard sera mis en arrestation, le scellé apposé sur ses papiers, & le séquestre provisoire sur ses effets mobiliers & immobiliers.

II. Les approvisionnements de toute nature existant pour le compte dudit Ouvrard, dans les lieux & magasins indiqués par lui dans l'état annexé au présent arrêté, sous le n°. 9, seront mis immédiatement sous la main de la nation, & employé à la continuation du service, sous la surveillance des agens du gouvernement, & sous la responsabilité des agens dudit Ouvrard.

III. Seront pareillement mis sous la main du gouvernement tous les utensiles & effets existans dans lesdits lieux & magasins, & qui sont affectés audit service.

IV. Il sera fait entre les majus des citoyens Sevennes, freres, opposition sur les 2,780,158 florins de descriptions bataves, faisant partie d'une somme plus forte desdites descriptions remises par la trésorerie audit citoyen Ouvrard, & sur lesquelles lesdits citoyens Sevennes, freres, ont emprunté pour compte, dudit citoyen Ouvrard, une somme de 1,940,000 francs, ainsi qu'il résulte de la reconnaissance desdits Sevennes, freres, annexée au présent arrêté sous le n°. 6, à la date du 5 pluviôse, présent mois.

V. Il sera sursis à toute admission, en paiement de domaines nationaux, des descriptions remises par la trésorerie dudit Ouvrard, montant à la somme de 5,500,000 francs, & qui sont détaillés dans l'état n°. 7, souscrit dudit Ouvrard, & annexé au présent arrêté.

VI. Il sera pareillement sursis au paiement des 500,000 francs de délégations remises audit Ouvrard par la trésorerie nationale, suivant l'état n°. 8, suscrit dudit Ouvrard, & annexé au présent arrêté.

Signé, BONAPARTE.

Avis d'une mere à sa fille, par madame de Lambert, en allemand & en français, avec une traduction, interlinéale de l'allemand, propre à faciliter l'étude de cette langue; in-8°. de 166 pages. Paris, Agasse, rue des Poitevins, an 8, avec cette épigraphe:

Studeat plus prodesse, quam præesse.

L'auteur, le citoyen Boulard, traduit ainsi son épigraphe, dont il semble avoir fait sa devise & la regle de ses nombreux travaux littéraires:

« Desires d'être utile & non pas de briller:

» Le plaisir du travail ne pourra t'échapper ».

Il s'est occupé de traductions d'ouvrages estimables, de morceaux choisis du Rambler de Johnson, la Vie d'Howard, bienfaiteur des prisonniers; celle de Milton, par Johnson; l'Angleterre ancienne de Strutt, l'Histoire d'Angleterre, par le docteur Henry; la Vie de Pflker, traduite de l'italien de Rossi.

Ces ouvrages se trouvent chez Maradan, Hœnert, Kœnig. Mais il semble depuis quelques tems avoir redoublé de zèle pour faciliter l'intelligence de différentes langues de l'Europe, par l'excellent moyen des traductions interlinéales. Après avoir publié un essai d'un nouveau cours de langue allemande, & les distiques de Caton en trois langues, il vient de donner, dans la forme interlinéale, les Fables de Lessing, & donnera bientôt les Fables de Gesner, & une traduction allemande de l'art poétique de Boileau, qui sera suivie de morceaux en langue danoise & suédoise. Puisent ces morceaux être aussi intéressans que les Avis de madame de Lambert à sa fille! C'est un ouvrage dont la réputation est faite depuis long-tems.

On voit par ce dénombrement (qui n'est pas complet) des travaux du citoyen Boulard, qui est encore dans la vigueur de l'âge, combien un desir soutenu de cultiver les lettres & de servir l'humanité, a su multiplier ses forces & suffire à une grande variété de productions. L'amour du bien public respire à chaque ligne de ses notes, quelquefois un peu longues, quelquefois un peu étrangères & excentriques à son sujet, mais qui sont toujours des excursions sur la sphere entière de la morale & de la bienveillance pour tous les hommes. Nous saisissons cette occasion d'offrir à un si excellent citoyen, non des encouragemens (il les trouve en lui-même), mais un hommage mérité; & lui appliquant son épigraphe, nous lui disons: il est beau d'exceller, & plus beau d'être utile.